

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/1067

2 mars 2011

(11-1067)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

PROGRAMME PROPOSÉ POUR UN ATELIER SUR LA COORDINATION EN MATIÈRE SPS AUX NIVEAUX NATIONAL ET RÉGIONAL

Note du Secrétariat¹

1. Lors du troisième examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS (G/SPS/53), le Comité est convenu, entre autres choses, de ce qui suit:
 - a) il devra donner suite à la recommandation découlant de l'atelier d'octobre 2009 (G/SPS/R/57) en vue de renforcer la relation entre le Comité et le Codex, l'OIE et la CIPV; et
 - b) encourager les Membres à communiquer des renseignements sur leur expérience en matière de coordination de leur participation aux travaux du Codex, de la CIPV et de l'OIE au niveau national.

2. L'atelier d'octobre 2009 a abouti à la formulation de onze recommandations visant à améliorer la coordination et la collaboration entre le Comité SPS, le Codex, la CIPV et l'OIE (G/SPS/R/57):
 - 1) placer les rapports sur les activités des trois organisations sœurs parmi les premiers points de l'ordre du jour du Comité;
 - 2) augmenter le nombre d'activités conjointes de renforcement des capacités, ce qui pourrait fournir l'occasion de discuter des travaux en cours, par exemple des projets de normes;
 - 3) conjuguer les efforts de deux ou des trois organisations sœurs sur des questions transversales telles que les procédures de certification, d'inspection et d'homologation, et/ou l'analyse des risques;
 - 4) organiser des réunions de coordination entre les trois organisations sœurs, et entre celles-ci et le Secrétariat de l'OMC;
 - 5) examiner la manière de garantir l'équivalence des résultats des normes concernant des produits liés;
 - 6) demander plus de renseignements pendant la phase de planification stratégique des travaux des trois organisations sœurs;
 - 7) faire en sorte que le Comité SPS transmette à l'organisation sœur pertinente les renseignements sur les problèmes commerciaux liés à la non-utilisation, à l'absence ou au caractère inapproprié des normes;

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ou de leurs droits ou obligations dans le cadre de l'OMC.

- 8) demander aux trois organisations sœurs d'analyser les problèmes commerciaux spécifiques actuels soulevés dans le cadre du Comité SPS en vue de déceler ceux qui auraient pu être traités au moyen de l'utilisation des normes internationales existantes;
- 9) faire en sorte que le Comité SPS fasse un meilleur usage des renseignements relatifs à l'utilisation des normes internationales qui peuvent être obtenus à partir des notifications SPS;
- 10) **trouver des moyens d'améliorer la coordination à l'échelon national entre les représentants compétents des trois organisations sœurs et les représentants du Comité SPS;** et
- 11) créer dans chacune des trois organisations sœurs et au Secrétariat de l'OMC un "service d'assistance" chargé de répondre aux demandes de renseignements et de fournir des informations.

3. Dans sa proposition sur les travaux du Comité découlant du troisième examen, le Japon a suggéré que les Membres et le Secrétariat de l'OMC recherchent des moyens d'améliorer la coordination à l'échelon national (G/SPS/W/251).

4. Le Secrétariat organisera un atelier spécial sur la coordination en matière SPS aux niveaux national et régional, à Genève (Suisse) le lundi 17 octobre 2011. Les réunions informelles et ordinaires du Comité SPS se tiendront du 18 au 20 octobre 2011.

5. L'atelier a pour objectif de réunir des fonctionnaires chargés de la participation aux travaux et de la mise en œuvre dans le cadre de l'Accord SPS, du Codex, de la CIPV et/ou de l'OIIE, pour une discussion approfondie, au niveau technique, sur les meilleures pratiques de coordination aux niveaux national et régional:

- les délégués au Comité SPS auront la possibilité de discuter de la manière d'améliorer la coordination, aux niveaux national et régional, de leur participation aux travaux des trois organisations sœurs, du Comité SPS et de l'OMC, d'une manière plus générale;
- les représentants des trois organisations sœurs seront invités à faire part de leur expérience en matière de cohérence des positions nationales et régionales dans les organismes à activité normative et au Comité SPS;
- le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) présentera les résultats de deux études: i) Stratégies et cadres SPS régionaux en Afrique²; et ii) Étude exploratoire sur les mécanismes de coordination en matière SPS au niveau national en Afrique (travaux en cours).

6. Les Membres sont invités à communiquer, d'ici au **27 mai 2011**, toutes suggestions qu'ils pourraient avoir au sujet du programme de l'atelier.

² http://www.standardsfacility.org/Files/Publications/STDF_Regional_SPS_Strategies_in_Africa.pdf.